

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE GUCHE**

**Séance du 10 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

<b>Objet</b> : <b>Réhabilitation de l'étage de la maison « Hiriart »</b>
--

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017, l'EPFL Pays Basque a acquis les parcelles YB n° 66, 67 et 241 d'une superficie totale de 2 378 m<sup>2</sup>, situées au centre-bourg, sur lesquelles sont édifiés un bâtiment principal dit maison « Hiriart », avec une grange attenante et des dépendances.

Il expose qu'à la suite d'une étude de faisabilité réalisée par SOLIHA, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 20 février 2020, d'aménager des locaux d'activité au rez-de-chaussée de la maison « Hiriart » et sollicité des subventions des partenaires institutionnels pour la réalisation de cette opération.

Le Maire indique qu'en parallèle, en sa qualité de bailleur social, SOLIHA a étudié la faisabilité d'un bail à réhabilitation d'une durée de 45 ans, pour la création de trois logements conventionnés sociaux ou très sociaux à l'étage (R+1 et R+2) du bâtiment principal.

Pour cet investissement d'un coût estimé à 485 293 € TTC, SOLIHA propose plusieurs simulations avec des logements conventionnés sociaux ou très sociaux engendrant des participations de la Commune plus ou moins importantes en fonction de la variante retenue, à savoir :

1. Pour 3 logements ANAH très social, l'équilibre financier de l'opération est envisagé avec une subvention d'équilibre de la Commune de 30 000 € et une subvention supplémentaire de 4 041 €,
2. Pour 2 logements ANAH très social (T3) et 1 logement ANAH social (T2), la subvention d'équilibre s'élève à 45 000 € et la subvention supplémentaire est estimée à 5 232 €,
3. Pour 1 logement ANAH très social (T3) et 2 logements ANAH social (T3 + T2), la subvention d'équilibre s'élève à 105 000 € et la subvention supplémentaire est estimée à 6 684 €,
4. Pour 2 logements ANAH très social (T2 + T3) et 1 logement ANAH social (T3), la subvention d'équilibre s'élève à 80 000 € et la subvention supplémentaire est estimée à 5 492 €,
5. Pour 1 logement ANAH très social (T2) et 2 logements ANAH social (T3), la subvention d'équilibre s'élève à 140 000 € et la subvention supplémentaire est estimée à 6 833 €.

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur cette opération et de choisir une variante pour le conventionnement des logements.

.../...

COMMUNE  
DE  
GUICHE  
-----

## Suite de la délibération du Conseil Municipal

du 10 mars 2021  
-----

délibéré, Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir

Le Conseil Municipal, par douze voix pour la variante 3 et une pour la variante 4,

### DÉCIDE

- de s'engager pour la réalisation d'un programme de trois logements locatifs sociaux à l'étage de la maison « Hiriart », comprenant 1 logement ANAH très social (T3) et 2 logements ANAH social (T3 + T2) ;
- d'attribuer une subvention de 105 000 € à SOLIHA ainsi qu'une subvention supplémentaire de 6 684 € pour assurer l'équilibre financier de l'opération.

### AUTORISE

le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



*J. Bussiron*  
Jean Yves BUSSIRON